



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**MINISTÈRE DE LA DÉFENSE**

**PLAN MINISTÉRIEL D'ADMINISTRATION EXEMPLAIRE  
DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE  
POUR L'ANNÉE 2015**

**Rapport annuel 2016  
(Bilan 2015)**

## **SOMMAIRE :**

Introduction

Thématiques 2015

Synthèse des résultats

Fiches indicateurs :

- Procédure (indicateurs 1 et 2)
- Economies d'énergie (indicateurs 3, 4, 5, 6, 7)
- Mobilité durable (indicateurs 8, 9, 10, 11, 12)
- Economies de ressources et réduction des déchets (indicateurs 13, 14, 15, 16, 17)
- Préservation de la biodiversité (indicateurs 18, 19, 20, 21)
- Responsabilité sociale et sociétale (indicateur 22)
- Sensibilisation et communication (indicateur 23)

Glossaire

## INTRODUCTION

La circulaire du Premier ministre du 17 février 2015 définit le cadre du plan d'action interministériel « Administration exemplaire » pour l'environnement 2015-2020, qui vise à planifier et piloter à tous les niveaux les mesures concrètes de transition écologique et énergétique.

Le ministère de la défense, premier investisseur de l'État, premier utilisateur du domaine foncier de l'État, deuxième employeur, se veut exemplaire en matière de développement durable. A travers notamment la nouvelle « Stratégie Défense Durable » (SDD) et la stratégie ministérielle de performance énergétique (SMPE), le ministère est pleinement engagé sur la voie de la transition écologique et énergétique. De par sa taille, sa structure, son étendue, ses activités et ses impératifs opérationnels, il est une administration dont l'organisation et le mode de fonctionnement sont en constante évolution.

Le plan ministériel d'« Administration exemplaire » est un volet de la stratégie Défense Durable. Il se décline en six thématiques et le présent rapport synthétise les résultats pour l'année 2015.

La conduite du plan ministériel administration exemplaire, élaboré en concertation avec l'ensemble des armées, directions et services, repose sur des pilotes identifiés pour chaque action et est coordonnée par le bureau environnement / pôle développement durable de la direction de la mémoire du patrimoine et des archives (DMPA). En fonction de la nature des actions conduites et du degré d'appropriation des enjeux de développement durable par les entités pilotes, le bureau assure un rôle d'accompagnement variable (du reporting à la rédaction de documents cadres).

Chaque bilan d'étape des derniers résultats connus répond à un double objectif :

- dresser un état des lieux de la mise en place de plans d'actions, afin de mesurer l'avancée des projets, d'identifier les succès, les difficultés et les marges de progrès éventuelles du ministère ;
- apporter, si nécessaire, des amendements aux fiches indicateurs, en fonction des réalisations, des freins rencontrés et des éléments de contexte ; réviser, le cas échéant, les objectifs ou proposer de nouvelles actions.

Malgré un temps de déploiement restreint, les résultats permettent d'évaluer le degré d'appropriation des indicateurs. A minima, des démarches d'état des lieux ont été engagées, qui permettront de déployer des plans d'action à compter de 2016. Les différents niveaux d'avancement expliquent qu'un certain nombre d'indicateurs n'a pas été renseigné au titre de 2015.

Le plan ministériel administration exemplaire est conduit de manière participative avec les armées, directions et les services, ce qui est une des clefs de l'engagement de tous et de l'atteinte des objectifs. Le ministère s'inscrit ainsi dans une démarche d'amélioration continue, en adéquation avec les objectifs fixés au niveau national en matière du développement durable.

Enfin, les opérateurs, prioritairement ceux de plus de 250 agents, seront tenus d'intégrer (a minima initier) des objectifs de développement durable dans leur contrat d'objectifs.

## THEMATIQUES 2015

### - **Procédure (indicateurs 1 et 2)**

L'objectif est d'assurer le fonctionnement du plan d'action interministériel « Administration exemplaire ». Il s'agit de rendre compte des résultats des indicateurs en administration centrale, sur le territoire national et les établissements publics fin 2016.

### - **Economies d'énergie (indicateurs 3, 4, 5, 6, 7)**

L'objectif est de réduire les consommations d'énergie et d'améliorer la performance énergétique. L'outil de suivi des fluides a été mis en place dans ce but. Il en permettra la visibilité et le pilotage.

### - **Mobilité durable (indicateurs 8, 9, 10, 11, 12)**

Les objectifs sont de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de favoriser les modes de déplacement alternatifs. Il s'agit de mettre en place une mobilité propre et durable au sein du ministère et de propager les bonnes habitudes d'économie d'énergie.

### - **Economies de ressources et réduction des déchets (indicateurs 13, 14, 15, 16, 17)**

L'objectif est de réduire l'usage des ressources naturelles et la production de déchets. Il s'agit d'inciter la collectivité et les personnels à consommer moins d'eau, de papier, à produire moins de déchets avec des gestes simples et citoyens.

### - **Préservation de la biodiversité (indicateurs 18, 19, 20, 21)**

Plusieurs objectifs sont fixés dans ce cadre : gérer les produits biologiques dans la restauration et préserver la qualité et la biodiversité des espaces verts. Le ministère met en place une charte paysagère dans ses nécropoles et a installé des espaces de biodiversité sur le site de Balard.

### - **Responsabilité sociale et sociétale (indicateur 22)**

L'objectif est de développer les achats responsables et de connaître et accroître le nombre de marchés passés pour un seuil > 90 000 € comprenant des clauses sociales.

### - **Sensibilisation et communication (indicateur 23)**

L'objectif est de mobiliser le personnel sur les enjeux de la transition écologique et du développement durable par différents outils de communication.

## SYNTHESE - RESULTATS 2015

La méthodologie appliquée pour recueillir les données des indicateurs a été la suivante :

A partir des thématiques (économie d'énergie, mobilité durable, ...) des objectifs ont été assignés par indicateur pour en clarifier la consistance. Parmi les armées et directions un service pilote a été désigné pour collecter les données et renseigner les indicateurs.

La principale difficulté rencontrée dans l'élaboration du bilan ministériel concerne la remontée des données chiffrées et consolidées, notamment en matière de suivi des déchets, des denrées, produits alimentaires et des consommations énergétiques lorsque les acteurs sont multiples et que les responsabilités sont partagées.

Par ailleurs, la distinction entre administration centrale et services déconcentrés est inadaptée pour le ministère de la défense compte tenu de son organisation propre.

Pour l'élaboration du plan d'action ministériel, une double approche a été retenue :

Exemplarité du ministère, d'une part, dans son organisation générale et d'autre part, un focus particulier sur le site emblématique de Balard. En effet, le regroupement de l'administration centrale du ministère de la défense sur le site de Balard s'est réalisé dans un processus intégrant les différents enjeux du développement durable en matière sociale, environnementale et économique. Ainsi, le site de Balard est le symbole pour la Défense d'une « administration exemplaire ».

Les données ont été recueillies via les correspondants et les référents développement durable identifiés au sein des armées, directions et services.

Certains indicateurs de suivi sont apparus peu lisibles. Il a donc été proposé, par rapport à la structure initiale du plan ministériel, de redéfinir l'unité de mesure et de reformuler les objectifs afin de favoriser une meilleure compréhension des enjeux.

En outre, deux indicateurs (n°18 et 19) n'ont pu être quantifiés.

S'agissant de l'indicateur n°18, l'objectif assigné et la mesure de l'indicateur se sont révélés non mesurables en l'état actuel, du fait de l'hétérogénéité des contributeurs (certains fournisseurs n'étant pas en mesure d'établir des éléments chiffrés précis).

S'agissant de l'indicateur n°19, il ne peut être renseigné, car la spécificité du ministère de la défense réside notamment dans sa dispersion géographique, avec 250 000 ha répartis sur plusieurs milliers de sites.

Enfin, deux indicateurs (n°13b et 14) relatifs aux déchets sont en cours d'évaluation à la date de rédaction du présent rapport. Le ministère entreprend la mise en place d'un suivi de la gestion des déchets en administration centrale et doit saisir les services en 2016 pour en fixer les modalités. Au titre de 2015, peu d'éléments chiffrés sont disponibles ; toutefois, plusieurs actions ont été menées au titre de la réduction du volume des déchets et du déploiement de dispositifs de tri.

Les fiches des différents indicateurs sont présentées ci-après.

**FICHE DE DOCUMENTATION DE L'INDICATEUR PMAE 2015-2020**

<b>Indicateur</b>	<b>Indicateur 1 : remise du bilan annuel en respectant le cadre méthodologique de l'instruction du 17 février 2015.</b>
Objectif	Remise du rapport
Service responsable	SGA/DMPA/SDIE/BENV

**Description des indicateurs**

Périmètre	Ministère de la défense
Unité de mesure	<b>Qualitatif (oui/non)</b>
Périodicité de la mesure	annuel
Dernier résultat connu	Rapport annuel 2014 Présent rapport 2015

**Élaboration et qualités de l'indicateur**

Nature des données de bases	Sans objet
Mode de collecte des données	Sans objet
Service responsable de la collecte des données	DMPA/Bureau environnement (BENV)
Service responsable de la synthèse des données	DMPA/Bureau environnement (BENV)
Mode de calcul	Sans objet
Modalités de conservation des données	R:\PAT\SDIE\3D\1- Politique & pilotage DD\Etat_exemplaire\Administration exemplaire 2015-2020\PMAE Défense 2015-2020\PMAE-INDIC

**Commentaire**

Le rapport est remis dans le délai octroyé par le CGDD.

## FICHE DE DOCUMENTATION DE L'INDICATEUR PMAE 2015-2020

<b>Indicateur</b>	<b>Indicateur 2 : pourcentage d'établissements publics et opérateurs intégrés au PMAE (concerne les établissements ayant plus de 250 agents).</b>
Objectif	Le PMAE est un dispositif visant à mesurer les actions concrètes de transition écologique et énergétique adoptées. Ce processus sera transposé aux opérateurs sous-tutelle comprenant plus de 250 agents.
Service responsable	SGA/DMPA/SDIE/BENV

### Description des indicateurs

Périmètre	Ministère de la défense
Unité de mesure	%
Périodicité de la mesure	Annuelle
Dernier résultat connu	<b>58 %</b> , dont 7 établissements publics sous tutelle sur 12 comprenant plus de 250 agents

### Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature des données de bases	Sans objet
Mode de collecte des données	Données recueillies directement auprès des établissements publics
Service responsable de la collecte des données	Sous-direction des questions économiques fiscales et internationales (SDQUEFI)/ bureau de la « tutelle des opérateurs »
Service responsable de la synthèse des données	DMPA/Bureau environnement (BENV)
Mode de calcul	Sans objet
Modalités de conservation des données	R:\PAT\SDIE\3D\1- Politique & pilotage DD\Etat_exemplaire\Administration exemplaire 2015-2020\PMAE Défense 2015-2020\PMAE-INDIC

### Commentaire

Sont recensés uniquement les établissements publics « opérateurs de l'état » sous tutelle du ministère de la défense.

Les opérateurs sous tutelle sont :

X Ecole Polytechnique,



ONERA (office national d'études et de recherches aérospatiales),  
ONAC-VG (office national des anciens combattants et victimes de guerre),  
INI (institution nationale des Invalides),  
ECPAD (établissement de communication et de production audiovisuelle de la Défense),  
EPFP (établissement public des fonds de prévoyance militaire et de l'aéronautique),  
SHOM (service hydrographique et océanographique de la marine),  
ENSTA BRETAGNE (école nationale supérieure des techniques avancées),  
ISAE (institut supérieur de l'aéronautique et de l'espace) groupe d'écoles.

D'ici le 31 décembre 2016, tous les établissements publics et opérateurs de l'Etat dont le plafond d'emploi (périmètres des titres II et III du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique) excède 250 agents, intégreront des critères environnementaux, sociaux, sociétaux et de gouvernance dans leur fonctionnement.

Ce principe sera décliné, sous la forme qui paraîtra la plus opportune, sous forme d'objectifs assortis d'indicateurs relevant de chacune des thématiques :

- 1) Lutter contre le changement climatique (bâtiment ; transports) ;
- 2) Gérer durablement les ressources et préserver la biodiversité ;
- 3) Développer les comportements éco-socio-responsables et notamment prendre en compte le coût global d'utilisation dans les pratiques ;
- 4) Développer la responsabilité sociale de l'employeur.

A ce stade, les établissements publics ont été pré-alertés sur la démarche et seront à nouveau sollicités à la fin de la période estivale.

**FICHE DE DOCUMENTATION DE L'INDICATEUR PMAE 2015-2020**

<b>Indicateur</b>	<b>3 – Taux des bilans de gaz à effet de serre attestant d'une baisse des émissions sur les périmètres obligatoires 1 et 2.</b>
<b>Objectif</b>	L'objectif de l'indicateur est de donner une image globale de la consommation énergétique au niveau des infrastructures du ministère de la défense, pour définir les priorités d'action pour la réduction des émissions de GES, et réduire la vulnérabilité des activités aux variations du prix des énergies fossiles.
<b>Service responsable</b>	SGA/DMPA/SDIE/BENV (Bureau Environnement)

**Description des indicateurs**

<b>Périmètre</b>	Ministère de la défense
<b>Unité de mesure</b>	%
<b>Périodicité de la mesure</b>	Annuelle
<b>Dernier résultat connu</b>	Bilan Carbone 2010 du ministère de la défense

**Elaboration et qualités de l'indicateur**

<b>Nature des données de bases</b>	Données issues des factures des différentes énergies					
<b>Mode de collecte des données</b>	Données issues de l'application OSF pour le gaz et l'électricité (données de facturation).					
<b>Service responsable de la collecte des données</b>	Service d'infrastructure de la Défense (SID)					
<b>Service responsable de la synthèse des données</b>	DMPA/Bureau environnement (BENV)					
<b>Mode de calcul</b>		Consommations MWh (2010)	Consommations MWh (2015)	Facteur de conversion t CO2/MWh PCI	Emissions t CO2 (2010)	Emissions t CO2 (2015)
	gaz	1 140 772	829 152	0,234	266 941	194 022
	électricité	1 364 464	1 157 535	0,095	129 624	109 966
	fioul	646 936	356 698	0,300	194 081	107 009
	charbon	88 264	72 000	0,342	30 186	24 624
	chaleur	75 136	79 872	0,200	15 027	15 974
	biomasse	9 977	30 000	0,013	130	390
	<b>Total</b>				<b>635 989</b>	<b>451 985</b>
<b>Modalités de conservation des données</b>	R:\PAT\SDIE\3D\1- Politique & pilotage DD\Etat_exemplaire\Administration exemplaire 2015-2020\PMAE Défense 2015-2020\PMAE-INDIC					

**Commentaire**

Le bilan est réalisé à l'échelle du ministère, hors activités opérationnelles. Il est prévu d'en réaliser au niveau des bases de défense. Le facteur de conversion pour la chaleur urbaine, pris à 0.200 t CO2/MWh PCI pourra alors être affiné.

La baisse constatée entre 2010 et 2015 peut s'expliquer par divers facteurs : baisse des effectifs (environ 9%), réduction des surfaces bâties (environ 8% de la SHOD totale), températures plus clémentes : hormis l'électricité, on constate une baisse plus sensible sur les énergies consacrées au chauffage (gaz, fioul, ...) ce qui a une incidence notable sur le mix énergétique et sur les émissions qui permet une amélioration de la performance énergétique des bâtiments et installations de chauffage (remplacement de chaufferies charbon et fuel par des chaufferies bois).

**FICHE DE DOCUMENTATION DE L'INDICATEUR PMAE 2015-2020**

<b>Indicateur</b>	<b>Indicateur 4 : quantité d'énergie réelle en kWh consommée chaque année pour les bâtiments propriétés de l'État et occupés par les services.</b>
Objectif	Connaître la consommation réelle annuelle en kilowattheures.
Service responsable	SGA/DCSID

**Description des indicateurs**

Périmètre	Ministère de la défense	
Unité de mesure	<b>kilowattheure</b>	
Périodicité de la mesure		
Dernier résultat connu	Consommation du ministère en 2015 (GWh)	
	gaz	<b>829</b>
	électricité	<b>1 158</b>
	fuel	<b>357</b>
	charbon	<b>72</b>
	RCU	<b>80</b>
	Biomasse	<b>30</b>

**Élaboration et qualités de l'indicateur**

Nature des données de bases	Données issues des factures des différentes énergies.
Mode de collecte des données	Données issues de l'application OSF pour le gaz et l'électricité (données de facturation).
Service responsable de la collecte des données	Service d'infrastructure de la défense (SID) Bureau des affaires patrimoniales et sites (SPAC/SDSGS/BAPS)
Service responsable de la synthèse des données	DMPA/Bureau environnement (BENV)
Mode de calcul	Electricité, gaz et RCU : données directement obtenues en kWh FOD : 9,97 kWh/litre FOL : 11 110 kWh/Tonne Charbon : 8 889 kWh/Tonne Bois : 2 200 kWh/Tonne
Modalités de conservation des données	R:\PAT\SDIE\3D\1- Politique & pilotage DD\Etat_exemplaire\Administration exemplaire 2015-2020\PMAE Défense 2015-2020\PMAE-INDIC

**Commentaire**

Agrégation des données du SID qui concerne l'ensemble du périmètre base de défense (BdD) métropole (outre-mer non inclus) à l'exception des entités de la DGA (non soutenues par une BdD) et de l'administration centrale (soutenue par le SPAC) ; des données du SPAC en particulier de celles du site de Balard.

Le recensement est poursuivi pour intégrer les entités de la DGA et les établissements situés outre-mer.

## FICHE DE DOCUMENTATION DE L'INDICATEUR PMAE 2015-2020

<b>Indicateur</b>	<b>Indicateur 5 : consommation annuelle moyenne d'énergie par m<sup>2</sup>.</b>
Objectif	Connaître la consommation d'énergie pour améliorer la performance énergétique des bâtiments. Pour que l'indicateur ait un sens, il est proposé de ne retenir que les surfaces chauffées et les consommations liées au chauffage.
Service responsable	SGA/DCSID

### Description des indicateurs

Périmètre	Ministère de la défense
Unité de mesure	<b>Kilowattheures / m<sup>2</sup> SHOD chauffée</b>
Périodicité de la mesure	annuelle
Dernier résultat connu	<b>93 kWh/m<sup>2</sup> SHOD chauffée</b> (donnée 2015).

### Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature des données de bases	
Mode de collecte des données	Données issues des factures pour les différentes énergies hors électricité et de l'outil de gestion du patrimoine pour la SHOD chauffée.
Service responsable de la collecte des données	Service d'infrastructure de la défense (SID)
Service responsable de la synthèse des données	DMPA/Bureau environnement (BENV)
Mode de calcul	Electricité, gaz et RCU : données directement obtenues en kWh FOD : 9,97 kWh/litre FOL : 11 110 kWh/Tonne Charbon : 8 889 kWh/Tonne Bois : 2 200 kWh/Tonne
Modalités de conservation des données	R:\PAT\SDIE\3D\1- Politique & pilotage DD\Etat_exemplaire\Administration exemplaire 2015-2020\PMAE Défense 2015-2020\PMAE-INDIC

### Commentaire

Un indicateur portant sur la consommation annuelle moyenne d'énergie par m<sup>2</sup> n'est pas véritablement pertinent pour le ministère compte tenu de ses activités multiples (une partie non négligeable des consommations énergétiques sur les bases navales est induite par le raccordement des navires au réseau électrique), de la diversité de son patrimoine (ateliers, centres d'essais, hangars, pistes ...).

La donnée SHOD chauffée, issue de l'outil de gestion du patrimoine, est toujours en cours de fiabilisation (2015 : 15 442 070 m<sup>2</sup>).

La quantité d'énergie (kWh) concerne l'ensemble du périmètre BdD métropole et comprend l'ensemble des énergies consommées par le ministère pour le chauffage des locaux (pour l'électricité, un ratio de 10 % de la consommation totale est appliqué). **Les entités de la DGA, d'outre-mer et le SPAC ne sont pas pris en compte.**

Le résultat obtenu laisse penser que la performance énergétique du patrimoine immobilier du ministère de la défense est très bonne (catégorie C : 91 – 150 kWh/m<sup>2</sup>an). Là encore, la grande variété des surfaces chauffées prises en compte, de leurs usages, taux annuels d'occupation, et des températures requises (pour 50% des bâtiments à usage de bureaux ou logements, mais aussi pour environ 25% des bâtiments à usages techniques) ont sensiblement contribué à le minorer, sans qu'il soit possible de le corriger pour pouvoir le comparer à ceux des autres ministères dont le patrimoine est plus homogène.

**FICHE DE DOCUMENTATION DE L'INDICATEUR PMAE 2015-2020**

<b>Indicateur</b>	<b>Indicateur 6 : montant total des travaux réalisés dans l'année permettant d'améliorer l'efficacité énergétique et la qualité des bâtiments : utilisation, exploitation et maintenance écoresponsable de bâti existant, rénovations thermiques, nouvelles constructions/locations etc.</b>
Objectif	Aller vers une plus grande efficacité énergétique des bâtiments.
Service responsable	SGA/DCSID

**Description des indicateurs**

Périmètre	Ministère de la défense				
Unité de mesure	<b>M€</b>				
Périodicité de la mesure	annuelle				
Dernier résultat connu	Le programme 212 a été pris en compte dans le document de politique transversale « lutte contre le changement climatique » en 2014 (DPT 2015)				
	Année	2013	2014	2015	
	Exécution M€	29,00	25,00	<b>31.63</b>	

**Élaboration et qualités de l'indicateur**

Nature des données de bases	Plan de commande annuel (PCA)
Mode de collecte des données	Données issues de l'extraction fichier PCA
Service responsable de la collecte des données	DMPA/Bureau du pilotage et de la gestion (BPG)
Service responsable de la synthèse des données	DMPA/Bureau environnement (BENV)
Mode de calcul	Cette estimation est basée sur l'identification au niveau du plan de commande annuel du programme 212 (exécution pour l'année n-1 ; LFI pour l'année n, projet de loi de finance ou de VAR pour l'année n+1) des opérations concernant la construction de bâtiments chauffés neufs, la rénovation lourde de bâtiments chauffés anciens ou d'opérations de performance énergétique clairement identifiables (contrat de performance énergétique, remplacement de chaudières, ...). Pour les deux premières des ratios de 7% (constructions neuves) et de 15% (réhabilitations lourdes) sont appliqués sur les montants engagés ; pour la dernière c'est 100% du montant engagé qui est retenu.
Modalités de conservation des données	R:\PAT\SDIE\3D\1- Politique & pilotage DD\Etat_exemplaire\Administration exemplaire 2015-2020\PMAE Défense 2015-2020\PMAE-INDIC

**Commentaire**

La valeur obtenue par cette méthode est probablement une valeur minorée de l'effort du ministère en matière de performance énergétique :

- les bâtiments présumés chauffés sont les bâtiments à usages d'habitation, de bureaux, de restauration collective, d'enseignement et d'instruction et médicaux, lesquels ne représentent que les 2/3 des surfaces chauffées pour le ministère de la défense,
- certains bâtiments à usage technique sont totalement ou partiellement chauffés,
- au niveau du plan de commande annuel, toutes les opérations ne sont pas détaillées et donc prises en compte.

**FICHE DE DOCUMENTATION DE L'INDICATEUR PMAE 2015-2020**

<b>Indicateur</b>	<b>Indicateur 7 : consommation annuelle moyenne d'énergie par m<sup>2</sup>.</b>
Objectif	Réduire la consommation moyenne annuelle.
Service responsable	SGA/SPAC/SDBA (Sous-direction de site de Balard)

**Description des indicateurs**

Périmètre	Ministère de la défense ( <b>site de Balard</b> )
Unité de mesure	<b>kilowattheures / m<sup>2</sup></b>
Périodicité de la mesure	annuelle
Dernier résultat connu	1 <sup>er</sup> bilan 2016 (le site de Balard partiellement occupé en 2015) Données 2015 consolidé en 2017 40832000 kWh pour 320000m <sup>2</sup> soit <b>128 kWh/m<sup>2</sup></b>

**Élaboration et qualités de l'indicateur**

Nature des données de bases	OPALE
Mode de collecte des données	Rapport d'activité annuel OPALE
Service responsable de la collecte des données	SPAC/SDBA
Service responsable de la synthèse des données	DMPA/Bureau environnement (BENV)
Mode de calcul	Sans objet
Modalités de conservation des données	R:\PAT\SDIE\3D\1- Politique & pilotage DD\Etat_exemplaire\Administration exemplaire 2015-2020\PMAE Défense 2015-2020\PMAE-INDIC

**Commentaire**

La consommation annuelle d'énergie est de 40 832 000 kWh pour 320 000 m<sup>2</sup> (surface Parcelle Est et Ouest) soit 128 kWh/m<sup>2</sup> répartie de la manière suivante :

Electricité : 31 535 MWh  
 CPCU : 6 145 MWh (Parcelle Est)  
 Gaz : 3 152 MWh (Parcelle Ouest)

A noter que l'année 2015 n'est pas encore une année « pleine », compte tenu des mises à disposition des bâtiments faites en cours d'année et de l'emménagement des personnels. **En 2016, ces données seront fiabilisées notamment avec l'organisation du pilotage de la performance énergétique en cours de mise en œuvre** par la SDBA, la DCSID et OPALE.

**FICHE DE DOCUMENTATION DE L'INDICATEUR PMAE 2015-2020**

<b>Indicateur</b>	<b>Indicateur 8 : proportion de véhicules propres acquis ou utilisés lors du renouvellement du parc.</b>
Objectif	Acquérir un plus grand nombre de véhicules propres.
Service responsable	SGA/SPAC/SDTIR/BVGCD (Bureau des Véhicules de la Gamme Commerciale de la Défense)

**Description des indicateurs**

Périmètre	Ministère de la défense	
Unité de mesure	<b>% (numérateur et dénominateur en nombre de véhicules)</b>	
Périodicité de la mesure	annuelle	
	2015-2016	<b>46,85 % de véhicules propres</b>

**Élaboration et qualités de l'indicateur**

Nature des données de bases	Nombre de véhicules respectant un taux de rejet maximum de 90 kg de CO <sub>2</sub> /km en diesel, 120 kg de CO <sub>2</sub> /km en essence ( <i>il s'agit ici de la caractérisation d'un véhicule propre</i> )	
Mode de collecte des données	Les données correspondent au renouvellement 2015-2016 et sont issues de la base de données des achats (Rapport UGAP 2014). Les commandes de véhicules sont suivies par un tableur extrait du fichier UGAP des véhicules achetés uniquement par ce biais.	
Service responsable de la collecte des données	SPAC/SDTIR/BVGCD	
Service responsable de la synthèse des données	DMPA/Bureau environnement (BENV)	
Mode de calcul	Sans objet	
Modalités de conservation des données	R:\PAT\SDIE\3D\1- Politique & pilotage DD\Etat_exemplaire\Administration exemplaire 2015-2020\PMAE Défense 2015-2020\PMAE-INDIC	

**Commentaire**

*NB : l'indicateur ne vise que les véhicules ayant un PTAC < à 3,5 t.*

**Sur un total de 4937 véhicules :**

- **443** véhicules **électriques**,
- **274** véhicules **hybrides**,
- 2692 véhicules gasoil,  
dont **172** véhicules à **90 gr/CO<sub>2</sub>**,  
dont 2520 véhicules entre 105 et 216 gr/CO<sub>2</sub>.
- 1528 véhicules essence.  
dont **1 424** véhicules essence entre **102 et 119 gr/CO<sub>2</sub>**,  
dont 104 véhicules entre 140 et 150 gr/CO<sub>2</sub>.

**Les chiffres de véhicules propres inscrits en gras font un total de 2 313 sur 4 937, soit 46,85 % (voir nature des données de bases).**

**Ces chiffres correspondent au renouvellement 2015-2016 et sont issus de la base achat du bureau.**

Les commandes de véhicules sont suivies par un tableur extrait du fichier UGAP des véhicules achetés par ce biais. Le ministère de la défense ne loue pas de véhicules nouveaux dans le cadre du contrat de location longue durée et n'achète pas de véhicules par d'autres canaux que l'UGAP. L'extrait est restreint aux véhicules de la gamme commerciale (monospaces, grosses berlines,..) et exclut donc les véhicules utilitaires.

## FICHE DE DOCUMENTATION DE L'INDICATEUR PMAE 2015-2020

<b>Indicateur</b>	<b>Indicateur 9: proportion de véhicules électriques ou hybrides acquis ou utilisés lors du renouvellement du parc.</b>
Objectif	Acquérir un plus grand nombre de véhicules électriques.
Service responsable	SGA/SPAC/SDTIR/BVGCD (Bureau des Véhicules de la Gamme Commerciale de la Défense)

### Description des indicateurs

Périmètre	Ministère de la défense	
Unité de mesure	<b>% (numérateur et dénominateur en nombre de véhicules)</b>	
Périodicité de la mesure	Au moment du renouvellement du parc	
	2015-2016	<b>14,52 % de véhicules électriques ou hybrides</b>

### Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature des données de bases	Nombre de véhicule électriques	
Mode de collecte des données	Données correspondent au renouvellement 2015-2016 et issues de la base de données des achats (Rapport UGAP 2014).	
Service responsable de la collecte des données	SPAC/SDTIR/BVGCD	
Service responsable de la synthèse des données	DMPA/Bureau environnement (BENV)	
Mode de calcul	Sans objet	
Modalités de conservation des données	R:\PAT\SDIE\3D\1- Politique & pilotage DD\Etat_exemplaire\Administration exemplaire 2015-2020\PMAE Défense 2015-2020\PMAE-INDIC	

### Commentaire

*NB : l'indicateur ne vise que les véhicules ayant un PTAC < à 3,5 t.*

#### Sur 4937 véhicules :

- **443** véhicules **électriques**,
- **274** véhicules **hybrides**.

Des bornes électriques ont été mises en place dans quelques parkings de sites en administration centrale. Les bornes électriques pour les bases de défense sont prises en charge par les armées, directions et services.



## FICHE DE DOCUMENTATION DE L'INDICATEUR PMAE 2015-2020

<b>Indicateur</b>	<b>Indicateur 10 : nombre d'actions mises en place pour favoriser les modes de déplacement alternatifs à la voiture en solo pour les trajets domicile-travail, intra-sites et inter-sites (déplacements professionnels) (exemples : covoiturage, parcs de vélos, navettes de cars, plans de déplacement etc.)</b>
Objectif	Développer le covoiturage, l'utilisation du vélo et des transports en commun.
Service responsable	SGA/DMPA/SDIE/BENV

### Description des indicateurs

Périmètre	Ministère de la défense
Unité de mesure	<b>Nombre d'actions</b>
Périodicité de la mesure	annuelle
Dernier résultat connu	En cours d'évaluation

### Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature des données de bases	Actions réalisées dans les différents modes de déplacement
Mode de collecte des données	Données recueillis auprès des armées, directions et services.
Service responsable de la collecte des données	SGA/DMPA/SDIE/BENV
Service responsable de la synthèse des données	DMPA/Bureau environnement (BENV)
Mode de calcul	Sans objet
Modalités de conservation des données	R:\PAT\SDIE\3D\1- Politique & pilotage DD\Etat_exemplaire\Administration exemplaire 2015-2020\PMAE Défense 2015-2020\PMAE-INDIC

### Commentaire

Hors périmètre du site de Balard, de nombreuses actions sont réalisées notamment dans les bases aériennes (BA). Par exemple sur la BA 105 d'Evreux.

- Mise en place de 51 vélos (projet FIE).
- Mise en place de véhicules utilitaires électriques (type Goupil).
- Prochainement 12 véhicules électriques (ZOE et Kangoo).
- Navette gare- BA105 (matin et soir) de 35 places pour les personnels prenant le train.
- Covoiturage.
- Création d'une piste cyclable pour les déplacements en vélo.
- Mise en place d'engins spéciaux électriques.

La navette gare-BA, le covoiturage et la création de pistes cyclables sont des actions qui sont menées depuis plusieurs années sur la quasi-totalité des bases aériennes.

La direction générale de l'armement (DGA) dispose de 3 plans de déplacement d'entreprise sur les sites de Bruz, Balma et Toulon.

L'évolution des comportements individuels, même marginale, contribue à la diminution des émissions de gaz à effet de serre. Les transports contribuent à hauteur de 30% aux émissions de gaz à effet de serre, la mobilité quotidienne représente 60% de ces émissions et la mobilité exceptionnelle 40%. Les émissions sont essentiellement liées à l'utilisation de l'automobile qui représente 90% de ces émissions.

Ainsi, la DGA a lancé sur certains de ses sites une démarche globale de révision et d'optimisation des modalités de transport de ses personnels.

L'impact économique, environnemental et sociétal est probant (diminution des frais de transport, limitation des émissions de CO<sub>2</sub> et prise de conscience des personnels sur les enjeux de développement durable).

## FICHE DE DOCUMENTATION DE L'INDICATEUR PMAE 2015-2020

<b>Indicateur</b>	<b>Indicateur 11 : nombre d'actions engagées en faveur de la mobilité durable (service de covoiturage, bornes de recharge pour les véhicules électriques, espaces de stationnement réservés pour les vélos et le covoiturage).</b>
Objectif	Rationaliser les moyens en faveur d'une mobilité durable.
Service responsable	SGA/SPAC/SDBA (Sous-Direction du site de Balard)

### Description des indicateurs

Périmètre	Ministère de la défense ( <b>site de Balard</b> )
Unité de mesure	<b>Nombre d'actions</b>
Périodicité de la mesure	annuelle
Dernier résultat connu	En cours d'évaluation

### Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature des données de bases	
Mode de collecte des données	Contrat de partenariat
Service responsable de la collecte des données	SPAC/SDBA
Service responsable de la synthèse des données	DMPA/Bureau environnement (BENV)
Mode de calcul	Sans objet
Modalités de conservation des données	R:\PAT\SDIE\3D\1- Politique & pilotage DD\Etat_exemplaire\Administration exemplaire 2015-2020\PMAE Défense 2015-2020\PMAE-INDIC

### Commentaire

Les actions engagées en faveur de la mobilité durable sur le site de BALARD sont :

1. Le **guide utilisateurs** diffusé en septembre 2015 sur le portail Balard prend en compte la dimension transport en communiquant aux usagers un panel varié de moyens de transport en commun ou doux (autobus, métro, tramway, station Autolib', Vélib', sites de covoiturage)
2. Parking site de Balard : Sur la parcelle VICTOR, les parkings offrent une capacité de 420 places, ils sont équipés de **17 bornes électriques** (avec possibilité d'extension à **23 bornes supplémentaires**). Sur la parcelle VALIN, des parkings offrent une capacité totale de 850 places, dont **30 emplacements sont équipés de bornes électriques** (avec possibilité d'extension à **55 bornes**).
3. Stationnement vélos : Pour les cyclistes, **environ 5 000 m<sup>2</sup> d'espaces de stationnement abrités réservés aux vélos sont à disposition sur les deux parcelles**.
4. Une flotte de **12 véhicules électriques** est utilisée par l'équipe logistique OPALE pour assurer la distribution et la récupération des marchandises sur l'ensemble du site. Dans l'objectif d'une exploitation respectueuse de l'environnement, ces véhicules sont électriques, de type GOUPIL ou MATRA. Un circuit d'approvisionnement permet d'optimiser l'utilisation des véhicules et permet d'assurer un dispatching sur l'ensemble des bâtiments du site.

Outre ces dispositifs prévus sur le périmètre Balard, il faut noter la mise en place des **navettes intersites** mises à la disposition des entités soutenues par le SPAC dont la navette Balard/Arcueil : **départ toutes les 15 minutes, capacité d'accueil de 8 voyageurs maximum**.

Par ailleurs, une étude sera menée sur un dispositif du covoiturage vers 2016-2017. Enfin, ces actions pourraient être complétées par des séances de sensibilisation des usagers sur la mobilité durable.

**FICHE DE DOCUMENTATION DE L'INDICATEUR PMAE 2015-2020**

<b>Indicateur</b>	<b>Indicateur 12 : nombre d'agents bénéficiant d'une autorisation de conduite d'un véhicule de l'administration formés à l'éco-conduite.</b>
Objectif	Favoriser et développer l'éco-conduite en incitant les agents de l'Etat à adapter une conduite automobile économe en énergie susceptible de générer un minimum de 10 % de gain en carburant, une diminution des émissions polluants et une amélioration de la sécurité routière.
Service responsable	SGA/SPAC/MPSRMD (Mission prévention et sécurité routières du ministère de la défense).

**Description des indicateurs**

Périmètre	Ministère de la défense	
Unité de mesure	<b>Nombre d'agents formés à l'éco-conduite</b>	
Périodicité de la mesure	annuelle	
Dernier résultat connu	2015	
	1. Personnes formées selon les standards des CEE (année écoulée)	<b>1578</b>
	2. Personnes formées hors standards CEE (année écoulée)	<b>255</b>
	3. Ressortissants sensibilisés (année écoulée)	<b>2824</b>

**Élaboration et qualités de l'indicateur**

Nature des données de bases	Tous les personnels disposant d'un permis de conduire.
Mode de collecte des données	Données issues du groupe de travail (GT) « Les Armées-La Prévention »
Service responsable de la collecte des données	SPAC/MPSRMD
Service responsable de la synthèse des données	DMPA/Bureau environnement (BENV)
Mode de calcul	Sans objet
Modalités de conservation des données	R:\PAT\SDIE\3D\1- Politique & pilotage DD\Etat_exemplaire\Administration exemplaire 2015-2020\PMAE Défense 2015-2020\PMAE-INDIC

**Commentaire**

Les 15 000 militaires qui obtiennent chaque année le brevet militaire de conduite seront *a minima* sensibilisés à l'éco-conduite (voir formés selon les normes de certificats économie d'énergie CEE) dans le cadre de leur instruction complémentaire de conduite.

La MPSRMD continue à former des cadres éducateurs « prévention routière » et des formateurs éco-conduite aptes à dispenser une formation conforme aux standards CEE au profit des unités et services. Elle forme environ 150 formateurs par an, habilités à former les conducteurs dans leur secteur géographique. Ceux-ci sont désignés par les armées, directions et services selon leurs besoins. Le maintien de cet effort de formation au profit des unités et services vise à disposer d'une capacité locale de formation, en mesure de concilier les objectifs d'écoconduite et les exigences de service.

Le GT « Les Armées-La Prévention » se réunit en séance plénière au moins une fois par an sur convocation de son président (chef de la Mission prévention). Il constitue un organisme de liaison entre le ministère de la défense et les différents organismes nationaux et internationaux traitant de prévention et de sécurité routière.

**FICHE DE DOCUMENTATION DE L'INDICATEUR PMAE 2015-2020**

<b>Indicateur</b>	<b>Indicateur 13a : quantité de déchets résiduels produits par agent.</b>
Objectif	Réduire la quantité de déchets par agent. Responsabiliser les agents.
Service responsable	SGA/DMPA/SDIE/BENV

**Description des indicateurs**

Périmètre	Ministère de la défense (site Balard)
Unité de mesure	<b>kilos de déchets rapportés au nombre d'agents (tonnes)</b>
Périodicité de la mesure	annuelle
Dernier résultat connu	<b>700 tonnes (année 2015)</b>

**Élaboration et qualités de l'indicateur**

Nature des données de bases	
Mode de collecte des données	Rapport annuel d'activité OPALE 2015.
Service responsable de la collecte des données	Sous-direction de site de Balard (SDBA)
Service responsable de la synthèse des données	DMPA/Bureau environnement (BENV)
Mode de calcul	Sans objet
Modalités de conservation des données	R:\PAT\SDIE\3D\1- Politique & pilotage DD\Etat_exemplaire\Administration exemplaire 2015-2020\PMAE Défense 2015-2020\PMAE-INDIC

**Commentaire**

L'année 2015, le site de Balard a généré 695 tonnes de déchets. L'augmentation des volumes enregistrée sur l'année a été proportionnelle au nombre de résidents sur le site.

De nombreuses actions ont été menées pour sensibiliser l'ensemble des personnes présentes sur site sur le tri des déchets, en particulier sur la restauration, qui représente près de 25% des déchets générés sur site.

Par ailleurs, des opérations d'évacuation de déchets ont pu être mises en place afin de vider des ateliers, des bureaux, des locaux de stockage en vue des déménagements/emménagements de ces zones.

**Compte tenu des phases de déménagements notamment au dernier trimestre 2015, il apparaît difficile de rapporter ce résultat par agent. En 2016, ces données seront fiabilisées et pourront être rapportées au nombre d'agents sur le site de Balard (9300).**

La répartition du tonnage des déchets évacués est présentée infra :

Encombrants : 32 Tonnes (T)

Papier : 48 T

Carton : 83 T

DIB (déchet industriel banal) : 325 T

Toner : 3 T

D3E (déchet d'équipement électrique et électronique) : 4 T

DASRI (déchet d'activités de soins à risque infectieux) : 18 T

DIS (déchet industriel spécial) : 2 T

Verre : 8 T

Biodéchets : 160 T  
Déchets verts : 7 T  
Huile : 2 T  
Ampoules et Néons : 2 T  
Bonbonnes gaz : 0,30 T  
Bidons lessiviels : 0,15 T

**FICHE DE DOCUMENTATION DE L'INDICATEUR PMAE 2015-2020**

<b>Indicateur</b>	<b>Indicateur 13b : quantité de déchets résiduels produits par agent.</b>
Objectif	Réduire la quantité de déchets par agent. Responsabiliser les agents.
Service responsable	SGA/DMPA/SDIE/BENV

**Description des indicateurs**

Périmètre	Ministère de la défense
Unité de mesure	<b>kilos de déchets rapporté au nombre d'agents.</b>
Périodicité de la mesure	annuelle
Dernier résultat connu	Non quantifié à ce jour/ en cours d'évaluation sur l'ensemble du ministère

**Élaboration et qualités de l'indicateur**

Nature des données de bases	
Mode de collecte des données	Données recueillies auprès des groupements de soutien des bases de défense (GSBdD)
Service responsable de la collecte des données	Direction centrale du service du commissariat des Armées (DCSCA).
Service responsable de la synthèse des données	DMPA/Bureau environnement (BENV)
Mode de calcul	Sans objet
Modalités de conservation des données	R:\PAT\SDIE\3D\1- Politique & pilotage DD\Etat_exemplaire\Administration exemplaire 2015-2020\PMAE Défense 2015-2020\PMAE-INDIC

**Commentaire**

En cours d'évaluation.

Une stratégie ministérielle en matière de gestion de déchets va être élaborée pour uniformiser les pratiques. Un premier recensement non exhaustif a eu lieu en mai 2015 dans l'objectif d'organiser la collecte sélective et la valorisation des déchets pour chaque base de défense. Ce recensement permet, par ailleurs, la réalisation d'un marché cadre ministériel d'élimination des déchets.

A ce jour, le recensement n'est pas encore abouti du fait de la pluralité des organismes producteurs et détenteurs de déchets et des différents modes d'organisation et de gestion de déchets.

Cependant, ce recensement a permis de faire un premier point de situation. Un état des lieux plus approfondi sur la gestion des déchets est cours de réalisation. En outre, une directive technique du CESGA (centre d'expertise de soutien général) (en attente de la stratégie ministérielle) en fin d'élaboration, permettra aux organismes de fournir des données plus précises pour l'année prochaine.

**FICHE DE DOCUMENTATION DE L'INDICATEUR PMAE 2015-2020**

<b>Indicateur</b>	<b>Indicateur 14 : nombre de restaurants administratifs réalisant le tri des bio-déchets / nombre total de restaurants administratifs.</b>
Objectif	Evaluer et encourager les restaurants administratifs à la démarche du tri des bio-déchets.
Service responsable	Direction centrale du service du commissariat des Armées (DCSCA).

**Description des indicateurs**

Périmètre	Ministère de la défense
Unité de mesure	%
Périodicité de la mesure	annuelle
Dernier résultat connu	Non quantifié à ce jour / en cours d'évaluation.

**Élaboration et qualités de l'indicateur**

Nature des données de bases	
Mode de collecte des données	Données recueillies auprès des groupements de soutien des bases de défense (GSBdD)
Service responsable de la collecte des données	Economat des armées (EdA) en appui de la DCSCA.
Service responsable de la synthèse des données	DMPA/Bureau environnement (BENV)
Mode de calcul	Sans objet
Modalités de conservation des données	R:\PAT\SDIE\3D\1- Politique & pilotage DD\Etat_exemplaire\Administration exemplaire 2015-2020\PMAE Défense 2015-2020\PMAE-INDIC

**Commentaire**

Au même titre que l'indicateur 13b, un recensement est en cours d'évaluation.
---

**FICHE DE DOCUMENTATION DE L'INDICATEUR PMAE 2015-2020**

<b>Indicateur</b>	<b>Indicateur 15 : évolution du nombre de ramettes de papier consommées entre l'année N et l'année N-1.</b>
Objectif	Réduire individuellement la consommation de papier. Sensibiliser les personnels.
Service responsable	SGA/MA (Mission Achats)

**Description des indicateurs**

Périmètre	Ministère de la défense
Unité de mesure	<b>Indicateur en valeur absolue (nombre de ramettes).</b>
Périodicité de la mesure	annuelle
Dernier résultat connu	2012 : 1 058 080 ramettes achetées
	2013 : 1 109 880 ramettes achetées
	2014 : 971 470 ramettes achetées
	2015 : 941 200 ramettes achetées

**Élaboration et qualités de l'indicateur**

Nature des données de bases	ramettes achetées
Mode de collecte des données	facturation
Service responsable de la collecte des données	MA (Mission Achats)
Service responsable de la synthèse des données	DMPA/Bureau environnement (BENV)
Mode de calcul	Sans objet
Modalités de conservation des données	R:\PAT\SDIE\3D\1- Politique & pilotage DD\Etat_exemplaire\Administration exemplaire 2015-2020\PMAE Défense 2015-2020\PMAE-INDIC

**Commentaire**

Pour atteindre son objectif, le ministère de la défense s'appuie entre autres sur la sensibilisation du personnel et le paramétrage des moteurs d'impression dans le cadre du déploiement des marchés subséquents à l'accord-cadre interministériel de solutions d'impression.

Les entités parisiennes de la Défense disposent d'un marché notifié en août 2009, pour la location de copieurs multifonctions. Ces appareils sont paramétrés en recto-verso par défaut lors de leur fabrication.



## FICHE DE DOCUMENTATION DE L'INDICATEUR PMAE 2015-2020

<b>Indicateur</b>	<b>Indicateur 16 : quantité de papier recyclé acheté/quantité de papier acheté. Toutes les couleurs de papier sont visées.</b>
Objectif	Augmenter la part de papier recyclé.
Service responsable	SGA/MA (Mission Achats)

### Description des indicateurs

Périmètre	Ministère de la défense
Unité de mesure	<b>Indicateur en % (numérateur et dénominateur en kilos).</b>
Périodicité de la mesure	annuelle
Dernier résultat connu	<b>4,6%</b> (43 700 ramettes)

### Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature des données de bases	ramettes achetées
Mode de collecte des données	facturation
Service responsable de la collecte des données	MA (Mission Achats)
Service responsable de la synthèse des données	DMPA/Bureau environnement (BENV)
Mode de calcul	Sans objet
Modalités de conservation des données	R:\PAT\SDIE\3D\1- Politique & pilotage DD\Etat_exemplaire\Administration exemplaire 2015-2020\PMAE Défense 2015-2020\PMAE-INDIC

### Commentaire

Le ministère de la défense a adhéré à la convention interministérielle d'approvisionnement en papier éco-responsable avec l'UGAP à partir de 2007. Le rattachement de l'ensemble des entités du ministère s'est achevé en octobre 2009. Cette convention a été renouvelée en mars 2011.

Les données chiffrées sont issues de la facturation à l'UGAP.

La convention étant interministérielle, le résultat est identique pour tous les ministères adhérant à la convention.

**FICHE DE DOCUMENTATION DE L'INDICATEUR PMAE 2015-2020**

<b>Indicateur</b>	<b>Indicateur 17 : quantité d'eau consommée dans l'année pour les bâtiments propriétés des services et occupés par les services.</b>
Objectif	Réduire collectivement et individuellement les consommations d'eau.
Service responsable	SGA/SPAC/SDBA

**Description des indicateurs**

Périmètre	Ministère de la défense ( <b>site Balard</b> )	
Unité de mesure	<b>m<sup>3</sup></b>	
Périodicité de la mesure	annuelle	
Dernier résultat connu	Année	Quantité consommée (m <sup>3</sup> )
	2012	297 165
	2013	246 258
	Evolution 2013/2012	-17,1%
	<b>2015</b>	<b>89 580</b>

**Élaboration et qualités de l'indicateur**

Nature des données de bases	
Mode de collecte des données	Rapport annuel d'activité
Service responsable de la collecte des données	SPAC/SDBA
Service responsable de la synthèse des données	DMPA/Bureau environnement (BENV)
Mode de calcul	Sans objet
Modalités de conservation des données	R:\PAT\SDIE\3D\1- Politique & pilotage DD\Etat_exemplaire\Administration exemplaire 2015-2020\PMAE Défense 2015-2020\PMAE-INDIC

**Commentaire**

La consommation d'eau pour 2015, est de 89 580 m<sup>3</sup> (surface Parcelles Est et Ouest) répartie de la manière suivante :

Eau incendie : 4 677 m<sup>3</sup>  
 Eau de ville : 84 903 m<sup>3</sup>

A noter que l'année 2015 n'est pas encore une année « pleine », partiellement occupée compte tenu des mises à disposition des bâtiments faites en cours d'année et de l'emménagement des personnels. **En 2016, ces données seront fiabilisées.**

## FICHE DE DOCUMENTATION DE L'INDICATEUR PMAE 2015-2020

<b>Indicateur</b>	<b>Indicateur 18 : valeur des denrées et produits alimentaires biologiques achetés / Valeur totale des denrées et produits alimentaires achetés.</b>
Objectif	Accentuer l'approvisionnement en produits bio par l'EdA (Economat des Armées).
Service responsable	SGA/Mission Achats

### Description des indicateurs

Périmètre	Ministère de la défense
Unité de mesure	Indicateur en % (numérateur et dénominateur exprimés en euros)
Périodicité de la mesure	annuelle
Dernier résultat connu	Non quantifié

### Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature des données de bases	
Mode de collecte des données	
Service responsable de la collecte des données	MA (Mission Achats)
Service responsable de la synthèse des données	DMPA/Bureau environnement (BENV)
Mode de calcul	Sans objet
Modalités de conservation des données	R:\PAT\SDIE\3D\1- Politique & pilotage DD\Etat_exemplaire\Administration exemplaire 2015-2020\PMAE Défense 2015-2020\PMAE-INDIC

### Commentaire

L'approvisionnement en denrées alimentaires du ministère de la défense se fait essentiellement par la centrale d'achats de l'économat des armées (EdA) qui fournit les centres de production, cercles et mess du ministère. 70% des besoins en denrées alimentaires de ses abonnés sont couverts, les 30 % restants (pains et poissons frais essentiellement mais aussi vins et spécialités locales) sont réalisés directement par les services auprès de distributeurs locaux. Les produits bios achetés par ce circuit ne sont pas comptabilisés.

## FICHE DE DOCUMENTATION DE L'INDICATEUR PMAE 2015-2020

<b>Indicateur</b>	<b>Indicateur 19 : pourcentage de sites ayant au moins un espace vert ou non bâtis mettant en œuvre une gestion éco responsable.</b>
Objectif	Gestion écoresponsable des sites.
Service responsable	DMPA/Bureau environnement (BENV)

### Description des indicateurs

Périmètre	Ministère de la défense
Unité de mesure	Indicateur en %
Périodicité de la mesure	annuelle
Dernier résultat connu	<b>Non quantifié et non quantifiable</b>

### Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature des données de bases	Sans objet
Mode de collecte des données	Sans objet
Service responsable de la collecte des données	DMPA/Bureau environnement (BENV)
Service responsable de la synthèse des données	DMPA/Bureau environnement (BENV)
Mode de calcul	Sans objet
Modalités de conservation des données	R:\PAT\SDIE\3D\1- Politique & pilotage DD\Etat_exemplaire\Administration exemplaire 2015-2020\PMAE Défense 2015-2020\PMAE-INDIC

### Commentaire

La gestion écoresponsable implique l'utilisation de zéro produit phytosanitaire et une gestion différenciée. Cet indicateur n'est pas pertinent pour le ministère de la défense.

D'une part, la **surface d'espaces verts est extrêmement faible par rapport à la surface des espaces naturels** des camps militaires et d'autre part, le ministère dispose de **250 000 ha répartis sur plusieurs milliers de sites**. Ainsi, cet indicateur peut difficilement être renseigné.

## FICHE DE DOCUMENTATION DE L'INDICATEUR PMAE 2015-2020

<b>Indicateur</b>	<b>Indicateur 20 : niveau ministériel, nombre d'actions en faveur du développement durable prévues dans la charte paysagère pour la gestion des nécropoles nationales en France et nombre de nécropoles prenant en compte cette charte.</b>
<b>Objectif</b>	L'ensemble des sites devra, à terme, faire l'objet de ces aménagements paysagers, ces nécropoles représentant près de 3,8 millions de m <sup>2</sup> . Il s'agit d'obtenir un nombre croissant de nécropoles mettant en place la charte paysagère.
<b>Service responsable</b>	ONAC-VG (Office national des anciens combattants et victimes de guerre).

### Description des indicateurs

<b>Périmètre</b>	Ministère de la défense
<b>Unité de mesure</b>	<b>% à définir.</b> Réflexion en cours dans le cadre de plusieurs groupes de travail de l'ONAC-VG. Il y a 266 nécropoles.
<b>Périodicité de la mesure</b>	annuelle
<b>Dernier résultat connu</b>	Non quantifié / en cours d'évaluation Nb de nécropoles nationales (NN) équipées d'un panneau d'information historique en 2015: <b>100</b> Nb de NN où un aménagement paysager a été réalisé: <b>10</b> (il s'agit d'une estimation, la démarche débute à peine et les indicateurs sont en chantier.) Nb de NN équipées en bancs, poubelles, WC... : <b>1</b>

### Élaboration et qualités de l'indicateur

<b>Nature des données de bases</b>	En cours d'élaboration
<b>Mode de collecte des données</b>	mode envisagé à ce stade: recueil auprès des responsables de proximité (tableau de bord à renseigner chaque semestre) et agrégation par la section pilotage et exploitation
<b>Service responsable de la collecte des données</b>	ONAC-VG
<b>Service responsable de la synthèse des données</b>	DMPA/Bureau environnement (BENV)
<b>Mode de calcul</b>	NON FINALISE A CE JOUR ( <i>voir commentaires</i> )
<b>Modalités de conservation des données</b>	R:\PAT\SDIE\3D\1- Politique & pilotage DD\Etat_exemplaire\Administration exemplaire 2015-2020\PMAE Défense 2015-2020\PMAE-INDIC

### Commentaire

Le programme pluriannuel (2011-2018) de rénovation des sites prévoit la restauration de plus de 100 000 tombes et 66 ossuaires, ainsi que quelques dizaines de carrés militaires. Il prévoit également l'amélioration de la signalétique et des aménagements paysagers.

En parallèle, la DMPA a élaboré une charte paysagère qui doit s'appliquer à terme à l'ensemble des sites et qui comporte un volet aménagements paysagers mais aussi un volet "aménagements mémoriels" et un volet "aménagements visiteurs". L'objectif de la charte paysagère est donc plus ambitieux qu'une réponse technique aux contraintes de développement durable. Parmi les aménagements réalisés en 2015, on peut citer l'installation de panneaux d'information historique ou la plantation de nouveaux végétaux sur certains sites, notamment lors des rénovations. Sur un site, des toilettes sèches ont été installées (par des partenaires de l'ONAC-VG).

La démarche n'est toutefois pas encore assez engagée ni précisée pour que l'indicateur puisse être renseigné de façon pertinente. Le choix même de la nature de l'indicateur à mettre en place fait encore débat parmi les acteurs de terrain. La version 1 de la charte paysagère n'a été disponible qu'en mars 2015; un groupe de travail ONAC-VG s'est mis en place en 2016 en liaison avec le bureau compétent de la DMPA, à la fois pour finaliser la

rédaction du document (aboutir à une V2 qui serait le document structurant de référence) et pour lui donner un caractère opérationnel. Il faudra notamment développer le volet "zéro phyto" qui concerne la suppression des herbicides mais aussi des algicides et insecticides.

A noter que l'indicateur mis en place dans le cadre du COP de l'ONAC-VG est le nombre de m<sup>2</sup> aménagés, et lors de son calcul fin 2015, il est clairement apparu qu'il n'est pas opérationnel, le nombre de m<sup>2</sup> couverts par les aménagements est trop différent selon les aménagements et l'indicateur ne rend pas vraiment compte ni de la quantité ni de la qualité de ceux-ci. La surface n'est qu'un des paramètres à prendre en considération pour effectuer un calcul fiable.

L'indicateur de la présente fiche - soit le pourcentage de sites ayant fait l'objet d'aménagements en application de la charte paysagère - présente l'avantage de la simplicité, et sa valeur semble a priori pouvoir bien refléter la réalité et le niveau de l'effort fourni pour améliorer l'aspect des sites. Mais il demande à être retravaillé, précisé et pondéré. Un autre groupe de travail au sein du pôle des sépultures de guerre de l'ONAC-VG doit d'ailleurs mener en 2016 une réflexion globale sur les indicateurs d'activité concernant les nécropoles.

**FICHE DE DOCUMENTATION DE L'INDICATEUR PMAE 2015-2020**

<b>Indicateur</b>	<b>Indicateur 21 : prise en compte de la biodiversité sur le site de Balard.</b>
Objectif	Mettre en œuvre les directives et protocoles ministériels en matière de biodiversité et s'inscrire dans le Plan Biodiversité de Paris tout en les conciliant avec les activités et les missions opérationnelles du site.
Service responsable	SGA/DMPA/SDIE/BENV

**Description des indicateurs**

Périmètre	Ministère de la défense ( <b>site de Balard</b> )
Unité de mesure	qualitative
Périodicité de la mesure	annuelle
Dernier résultat connu	Non quantifié (nouvel indicateur)

**Élaboration et qualités de l'indicateur**

Nature des données de bases	
Mode de collecte des données	
Service responsable de la collecte des données	SPAC/SDBA
Service responsable de la synthèse des données	DMPA/Bureau environnement (BENV)
Mode de calcul	<i>Sans objet.</i>
Modalités de conservation des données	R:\PAT\SDIE\3D\1- Politique & pilotage DD\Etat_exemplaire\Administration exemplaire 2015-2020\PMAE Défense 2015-2020\PMAE-INDIC

**Commentaire**

Le projet Balard prend en compte les aspects de préservation de la **biodiversité concrétisés par** :

- **5 hectares d'espaces verts** (intérieurs et extérieurs) ;
- **250 plantes d'intérieur** ont été déployées sur les deux parcelles, essentiellement sur les points d'accueil et les points de convivialité ;
- mise en place de **toitures végétalisées** du pôle restauration dans le cadre de la gestion des eaux pluviales (tapis de sedum) ;
- récupération **d'eaux de pluies pour l'arrosage** des espaces verts ;
- **gestion écologique des espaces verts.**

**Les techniques de jardinage mises en œuvre sont respectueuses de l'environnement** :

- taille des haies ou coupes des arbustes réalisés manuellement ;
- utilisation d'engrais naturels, non polluants ;
- pratique du Bois Raméal Fragmenté (BRF) pour tailler les haies et les arbustes plantés dans les massifs en paillage ;
- utilisation de semences biologiques et de variétés anciennes, de mulch et paillage, garantissant la fraîcheur des sols.

**Le traitement des déchets verts en deux localisations** :

- sur place : les déchets de tonte et les feuilles mortes sont rassemblés dans un bac à compost. Un activateur de compost permet de les transformer en terreau rapidement. Ce compost est intégré l'année suivante dans les massifs.

- en plateforme de recyclage : insertion et mélange du « compost Balard » avec d'autres composts.

**Bilan 2015 :**

L'activité « espaces verts » a démarré le 1<sup>er</sup> mars 2015 par une prise en compte des espaces et le suivi des travaux en cours de finalisation (ce suivi est toujours en cours). Les tontes de pelouses des deux parcelles ont été effectuées sur une fréquence bimensuelle. Les arbustes ont fait l'objet d'une taille de formation, les massifs ont été bêchés et afin de se conformer à la démarche de protection environnementale le désherbage de ces derniers a été effectué manuellement. Les fortes chaleurs estivales ont occasionné des arrosages importants des arbres et arbustes récemment plantés (470 sujets). L'entretien de la voirie (6 km) est assuré de façon quotidienne et le ramassage des feuilles a été réalisé hebdomadairement durant l'automne.

**Actions à venir en 2016 :**

- projet d'implantation des ruches (plantes mellifères sont déjà sur le site de Balard) ;
- projet d'implantation d'un hôtel à insectes.



## FICHE DE DOCUMENTATION DE L'INDICATEUR PMAE 2015-2020

<b>Indicateur</b>	<b>Indicateur 22 : Pourcentage de marchés de 90 000 Euros HT et plus comprenant au moins une disposition sociale au sens du plan national d'action pour l'achat public durable 2015-2020.</b>
<b>Objectif</b>	Connaître et poursuivre l'évolution du nombre de marchés de montants importants comprenant des dispositions sociales.
<b>Service responsable</b>	SGA/Mission Achats

### Description des indicateurs

<b>Périmètre</b>	Ministère de la défense
<b>Unité de mesure</b>	% (numérateur et dénominateur en nombre de marchés)
<b>Périodicité de la mesure</b>	Annuelle
<b>Dernier résultat connu</b>	<p>Résultat 2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>•95 % des domaines d'achats sont couverts par une approche de développement durable.</li> <li>•50% des marchés intègrent une clause ou un critère de développement durable (résultat 2014 : 31%).</li> </ul> <p>Le bilan 2015 fait état de plus de 2000 contrats passés avec une disposition de développement durable (plus de 1200 en 2014). Le poids des achats socialement responsables est de 5% de l'ensemble des marchés et représente une assiette de près de 949M€.</p>

### Élaboration et qualités de l'indicateur

<b>Nature des données de bases</b>	Les marchés supérieurs à 90000 € HT
<b>Mode de collecte des données</b>	Déclaratif via le réseau des référents achats durables du ministère de la défense
<b>Service responsable de la collecte des données</b>	MA (Mission Achats)
<b>Service responsable de la synthèse des données</b>	DMPA/Bureau environnement (BENV)
<b>Mode de calcul</b>	Cf. unité de mesure
<b>Modalités de conservation des données</b>	R:\PAT\SDIE\3D\1- Politique & pilotage DD\Etat_exemplaire\Administration exemplaire 2015-2020\PMAE Défense 2015-2020\PMAE-INDIC

### Commentaire

La politique ministérielle des achats responsables est formalisée depuis 2007 par la rédaction d'une première directive en la matière. Une quatrième directive est en cours d'élaboration pour la période 2016-2018.

Suite au bilan plutôt positif de la démarche actuelle, plusieurs axes de progrès et objectifs ont été fixés pour la prochaine directive ministérielle, notamment atteindre un objectif de 25% de marchés intégrant une disposition sociale (élargissement des clauses sociales) dans le cadre juridique des achats responsables (directive marchés publics, plan national d'actions achats publics durable, ...).

*NB :*

Les achats responsables intègrent des dispositions environnementales et sociales.  
Environnement et social regroupent les dispositions de développement durable.

**FICHE DE DOCUMENTATION DE L'INDICATEUR PMAE 2015-2020**

<b>Indicateur</b>	<b>Indicateur 23 : Nombre d'actions majeures mises en place pour encourager les comportements vertueux des agents dans le domaine de la transition écologique et du développement durable.</b>
Objectif	Encourager les comportements vertueux des agents, les informer des actions de développement durable du ministère sur ses trois piliers (environnement, social, économie).
Service responsable	SGA/DMPA/SDIE/BENV

**Description des indicateurs**

Périmètre	Ministère de la défense
Unité de mesure	qualitatif
Périodicité de la mesure	Annuelle
Dernier résultat connu	Non quantifié (nouvel indicateur)

**Élaboration et qualités de l'indicateur**

Nature des données de bases	
Mode de collecte des données	
Service responsable de la collecte des données	DMPA/Bureau environnement (BENV)
Service responsable de la synthèse des données	DMPA/Bureau environnement (BENV)
Mode de calcul	Cf. unité de mesure
Modalités de conservation des données	R:\PAT\SDIE\3D\1- Politique & pilotage DD\Etat_exemplaire\Administration exemplaire 2015-2020\PMAE Défense 2015-2020\PMAE-INDIC

**Commentaire**

Une charte de l'agent éco-responsable a été mise en place depuis 2013 sur l'espace développement durable de l'intranet défense. Elle est rappelée régulièrement.

L'espace développement durable est géré et actualisé de manière hebdomadaire pour indiquer aux agents les actions vertueuses du ministère dans ce domaine.

Sur le territoire national, les armées, directions et services mettent en place des actions de nettoyage, de dépollution de site, de gestion des déchets, d'ouverture de sites pour les populations locales durant notamment la semaine du développement durable. Les informations sur ces actions sont remontées sur l'espace DD (développement durable).

La DMPA organise annuellement un trophée DD pour l'ensemble des agents qui proposent une action individuelle axée sur un des trois piliers, novatrice et originale pouvant être généralisée aux services.

Une lettre du HFDD numérique et trimestrielle destinée aux agents du ministère va être élaborée.

## GLOSSAIRE

BdD	: base de défense
CEE	: certificat d'économie d'énergie
CESGA	: centre d'expertise de soutien général
DASRI	: déchet d'activités de soins à risque infectieux
DIB	: déchet industriel banal
DIS	: déchet industriel spécial
D3E	: déchet d'équipement électrique et électronique
DCSCA	: direction centrale du service du commissariat des armées
DCSID	: direction centrale du service d'infrastructure de la Défense
DGA	: direction générale pour l'armement
DMPA	: direction de la mémoire, du patrimoine et des archives
EdA	: économat des armées
FIE	: fonds d'intervention pour l'environnement
FOD	: fioul domestique
FOL	: fioul lourd
GSBdD	: groupement de soutien de bases de défense
HFDD	: haut fonctionnaire au développement durable
MA	: mission achats
ONAC-VG	: office national des anciens combattants et victimes de guerre
OPALE	: société multiservice (groupe Bouygues)
OSF	: outil de suivi des fluides
PCA	: plan de commande annuel
PCI	: pouvoir calorifique inférieur
RCU	: réseau de chaleur urbain
SDBA	: sous-direction de site de Balard
SDQUEFI	: sous-direction des questions économiques fiscales et internationales
SGA	: secrétariat général pour l'administration
SHOD	: surface hors-œuvre développée
SPAC	: service parisien de l'administration centrale
UGAP	: union des groupements d'achats publics
VAR	: version actualisée du référentiel